

DELIBERATION : 2024-05-26

OBJET : Accords et engagements régionaux pour la transformation écologique et énergétique

L'an deux mil vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

CAUVIN Claude

Allos :

LANTELME Michel
BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

BARTOLINI Gilles

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

TILLEMANN Line

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entreaux :

GUIBERT Lucas
BOYRON Paola

La Garde :

ŒIL Jean-Charles

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye :

Val de Chavagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. PELLISSIER Stéphane ayant donné pouvoir à M. BIANCO Philippe ; M. VIVICORSI Pierre-Louis ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. MERMET Alexandre ayant donné pouvoir à Mme BOYRON Paola ; M. BONIFASSI Eric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. GERIN-JEAN François ; M. COLLOMP Thierry ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. ROUX Laurent ayant donné pouvoir à M. BARTOLINI Gilles ; M. IACOBBI Christophe suppléé par M. CAUVIN Claude ; M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; M. GARNIER Brice suppléé par M. BARTOLINI Gilles ; M. LAUGIER Joël suppléé par M. ŒIL Jean-Charles

Absents excusés : Mme FALASCHI Sandra ; M. LIPERINI Bernard ; Mme CHEVALLEY Emily ; M. VINCENT Jean-Marc ; M. MARANGES Philippe ; M. GOLE Jean-Paul ; M. RALL Evelyne ; M. BARBAROUX Christophe ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme CHAILAN Alix ; Mme ISNARD Madeleine ; M. DAGONNEAU Frank ; M. DURAND Gilles ; M. BICHON Bruno ; M. ROUSTAN Claude ; Mme ONCINA Anabel

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

OBJET : Accords et engagements régionaux pour la transformation écologique et énergétique

Exposé

Après plus d'un an de travaux autour de la COP régionale, la démarche de construction de la planification pour la transformation écologique et énergétique, menée conjointement par le Préfet et le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, arrive à son terme.

Il s'agit désormais pour l'ensemble des acteurs, dont les institutionnels, de traduire cette démarche :

- en ratifiant les accords pour la transition écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, tels que joints en annexe de la présente ;
- en s'engageant à adopter dans les 6 mois une contribution qui prendra la forme d'un engagement volontaire à un plan d'actions, quantifiant la contribution aux objectifs régionaux.

Cette approche ayant déjà prévalu à l'élaboration du SCoT, il est proposé au conseil communautaire de ratifier les accords joints en annexe de la présente, portant sur la reconnaissance de l'urgence climatique, la nécessité d'accélérer et d'intensifier les actions pour réduire notre empreinte écologique, limiter le réchauffement climatique, et préserver nos ressources naturelles comme la biodiversité, par un changement de nos comportements.

Il est proposé par ailleurs de confier à la Commission SCoT, la poursuite de cette démarche dans les prochains mois, en traduisant cet engagement par la définition d'un plan d'actions, quantifiant la contribution intercommunale à la planification régionale. Ces travaux seront ensuite soumis pour adoption au conseil communautaire.

Décision

Compte tenu de ces éléments, le conseil communautaire décide :

- **DE RATIFIER** les accords pour la transition écologique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, tels que joints en annexe de la présente ;
- **DE S'ENGAGER** à adopter dans les 6 mois une contribution qui prendra la forme d'un plan d'actions, quantifiant la contribution aux objectifs régionaux ;

- **DE CONFIER** à la Commission SCoT/Planification, le soin de conduire les travaux d'élaboration de ce plan d'actions, avant de le soumettre au conseil communautaire ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 17 décembre 2024

Le Président,



Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT



Maurice LAUGIER